

Remarques sur la syndicalisation dans la CGT.

De la scission syndicale de 1947-1948 aux années soixante

On ne peut apprécier la moyenne annuelle des cotisations par carte d'adhérent à la CGT, sans tenir compte de l'influence sur celle-ci d'un ensemble d'événements et de faits, extérieurs et intérieurs à elle, et du fait que beaucoup de ces derniers n'eurent pas la même portée sur la CGT, organisation de lutte de classe, comme sur les autres centrales, qui sont réformistes par nature, et sont ainsi les bienvenues auprès des employeurs.

C'est ainsi que cette moyenne a beaucoup pâti de la scission syndicale, la désaffection des syndiqués se réalisant sur plusieurs années (1948 à 1953), et tout au long de chaque année, ce qui faisait baisser la moyenne des cotisations. On sait également que dans cette période, où la guerre froide fit rage et la guerre d'Indochine ont les effets les plus néfastes sur la vie en France, puis plus tard lors de la guerre d'Algérie où la CGT continua son combat contre la guerre, les employeurs ne se privèrent pas de tout faire pour détruire les syndicats de la CGT, et au moins de mener la chasse contre elle auprès des travailleurs. Là encore, cela intervenait à n'importe quel moment de l'année, et bien sûr avec de sérieuses conséquences négatives sur la moyenne des timbres.

J'ai connu des périodes où, pour ces raisons, nombre de syndicats CGT ne tenaient que par un seul homme. On imagine ce que pouvaient être les difficultés pour faire fonctionner ces syndicats, et naturellement pour effectuer la collecte des cotisations. En revanche, quand vint la remontée des effectifs, elle ne se fit pas uniquement au début de chaque année, mais bien plutôt sur plusieurs mois de chaque année, car elle était tributaire du travail acharné des militants.

De façon plus générale, la concentration capitaliste qui intervint depuis les années soixante entraînant le chômage, les fermetures d'entreprises, les restructurations et les réductions d'effectifs, et cela tout au long de chaque année, influa négativement sur la syndicalisation. Les employeurs en profitaient pour chasser les militants de la CGT qui se dressaient contre les méfaits du capitalisme. Les premières corporations touchées furent le textile, l'habillement et le jouet. Tous ces faits eurent aussi de fâcheuses conséquences sur la moyenne annuelle des cotisations.

Puis, il y avait des situations spécifiques à des corporations. Dans la construction et les travaux publics, la fin d'un chantier entraînait souvent, en entraîne encore, la dispersion des syndiqués. Le temps de les retrouver ailleurs, ou de reconstruire le syndicat sur d'autres chantiers, entraînait aussi des baisses sur la moyenne annuelle des cotisations. De même les conditions spécifiques parmi la corporation des ouvriers agricoles, qui étaient nombreux dans les années du lendemain de la guerre, a eu les mêmes conséquences. Si les employeurs, féroces dans ce milieu, se tinrent tranquilles sitôt après la Libération, ce qui facilita la syndicalisation de ces ouvriers, le retour des forces réactionnaires au pouvoir, et du naturel exploiteur de ces employeurs, provoqua une hécatombe parmi les syndiqués CGT. Là encore cela se réalisa sur plusieurs années et tout au long de chaque année, et jusque au moins dans les années 1960.

Enfin, il faut encore compter avec les syndicats qui ne s'acquittaient pas de la double cotisation (part UD plus part de la fédération), ne réglant qu'à la Fédération, et cela soit pour des raisons corporatives et historiques propres à certaines professions et lieux de travail, tels les dockers. Soit encore par « économies » pour le syndicat, la cotisation étant insuffisante. De ce fait, si les cartes étaient réglées et même comptées, le nombre des cotisants ne l'était pas, car il fallait cotiser des deux côtés pour que ce soit le contraire. Ils ne comptaient pas dans les votes du congrès confédéral.

Voilà donc un ensemble de faits qui démontrent ce qui a été dit des conditions spécifiques de la syndicalisation propre à la CGT, et qui n'ont aucune comparaison avec les autres centrales syndicales de travailleurs. Des analyses ainsi faites il résulte que la moyenne annuelle des cotisations à la CGT, pour ce que j'ai connu, ne fut, dans le meilleur des cas, qu'aux environs de 8,5, et plus souvent aux environs de 7,5.

Marcel Caille - Valras, le 20 février 2008